



## Numéro Spécial - Réforme des retraites !



**Édito**

**64 ans : et puis quoi encore ?**

**Inutile et injuste**, sont les premiers mots qui nous viennent à l'esprit lorsque l'on regarde la réforme des retraites du gouvernement.

**Inutile** puisqu'il n'y a pas « péril en la demeure », il s'agit de trouver 12 milliards d'euros à horizon 2027. Ramené au budget familial cette somme peut paraître énorme, mais elle ne représente que 3 % du montant des retraites versées chaque année.

De plus, condamner tout le monde à deux ans fermes au boulot n'est pas la seule solution pour résorber le déficit prévu en 2027.

**Injuste** puisque cette réforme ne tient pas compte de la réalité du travail et de la pénibilité. Elle vise à obliger les salariés à rester plus longtemps au travail et sans doute, à terme, à se tourner vers l'épargne retraite afin de se constituer un capital (pour ceux qui le peuvent) pour partir plus tôt !

Le gouvernement entend nous ramener en 1905 où l'âge de la retraite était de 65 ans. Le « nouveau monde » ressemble terriblement à l'ancien !

La retraite, c'est d'abord et avant tout un choix de société. « Métro, boulot, caveau » très peu pour nous. Nous voulons « la retraite avant l'arthrite » !

Dans notre pays, les richesses sont immenses. Une meilleure répartition de ces richesses permettrait de revenir à une retraite à 60 ans et 55 ans pour les métiers pénibles.

C'est autour de ces revendications que la CGT vous propose de vous mobiliser !

## La réforme du gouvernement ...

La réforme présentée par le gouvernement le 10 janvier dernier comporte plusieurs mesures qui pourraient avoir un impact sur chacune et chacun d'entre nous. En voici les grandes lignes :

- **Report de l'âge légal de 3 mois par an :**  
L'objectif du gouvernement est un âge de départ à 64 ans à partir de 2030. Si la réforme entre en vigueur le 1er septembre 2023 comme le prévoit le gouvernement, ce sont les salariés né à partir de septembre 1961 qui commenceront à partir plus tard à la retraite.
- **Accélération de la Réforme Touraine :**  
L'allongement de la durée de cotisation prévue dans

la réforme Touraine sera accéléré de 3 mois par atteindre 43 annuités en 2027.

- **Les carrières longues :**  
Le dispositif « carrière longue » entrainera un départ à 62 ans contre 60 ans actuellement. De plus, il faudra cotiser 44 annuités pour en bénéficier contre 43 ans pour les salariés hors carrière longue.

Âge de début	Âge de départ	Durée
Avant 16 ans	58 ans	44 annuités
Avant 18 ans	60 ans	44 annuités
Avant 20 ans	62 ans	43 annuités

## Tous touchés, tous concernés ...

Naissance	Âge obligatoire de départ	Report d'âge	Durée d'assurance requise (trimestres)	Hausse de la durée d'assurance en trimestre	Départ effectif
Septembre 1961	62 ans et 3 mois	3 mois	169	+ 1	01/12/2023
1962	62 ans et 6 mois	6 mois	169	+ 1	01/06/2024
1963	62 ans et 9 mois	9 mois	170	+ 2	01/10/2025
1964	63 ans	1 an	171	+ 2	01/01/2027
1965	63 ans et 3 mois	1 an et 3 mois	172	+ 3	01/04/2028
1966	63 ans et 6 mois	1 an et 6 mois	172	+ 2	01/07/2029
1967	63 ans et 9 mois	1 an et 9 mois	172	+ 2	01/10/2030
1968	64 ans	2 ans	172	+ 2	01/01/2032
1969	64 ans	2 ans	172	+ 2	01/01/2033
1970	64 ans	2 ans	172	+ 1	01/01/2034
1971	64 ans	2 ans	172	+ 1	01/01/2035
1972	64 ans	2 ans	172	+ 1	01/01/2036

## Le vrai/faux de la réforme des retraites ...



**Le projet de réforme 2023 préservera-t-il le système des retraites par répartition ?**

**C'est faux !** Si le gouvernement ne touche pas au nom, les spécificités du système de retraite français imaginées en 1946 sont bien abandonnées.

À l'époque, l'ambition était de faire de la retraite une nouvelle étape de la vie. Avec le système de financement solidaire basé sur la cotisation, chacun payait selon ses moyens et recevait selon ses besoins.

Aujourd'hui, repousser l'âge légal de départ et augmenter le nombre de trimestres nécessaires pour toucher une retraite à taux plein, poussent les salariés à financer eux-mêmes (pour ceux qui le peuvent) leur propre retraite. Les salariés les moins bien lotis (bas salaires, périodes de chômage, contrats précaires, maladie, ...) seront condamnés à la précarité et à la charité... comme avant la création du système de retraite !

**L'espérance de vie augmentant, travailler plus longtemps n'aura pas d'impact sur le nombre d'années passées à la retraite ?**

**C'est faux !** En 2021 et 2022, les caisses de retraite étaient excédentaires respectivement de 900 millions d'euros et 3,2 milliards d'euros.

Selon le COR, le régime des retraites pourrait redevenir déficitaire jusqu'en 2032 soulignant qu'il n'y a pas de dépenses incontrôlées. Les dépenses seraient globalement stables jusqu'en 2027, puis augmenterait jusqu'en 2032 pour se stabiliser ou diminuer à partir de 2032.

Sur le long terme d'ici 2070, la part des dépenses de retraites dans le PIB seraient comprises entre 14,7% (ce qui est le cas aujourd'hui) et 12,1% toujours selon le COR.

**Il faut repousser l'âge légal de départ à la retraite pour ne pas baisser les pensions ?**

**C'est faux !** Cette mesure ne garantit pas le maintien du niveau des pensions car elle s'accompagne de l'allongement progressive de la durée de cotisation. Il faudra attendre 65 ans pour partir et cotiser plus de trimestres pour toucher une retraite à taux plein.

Cette mesure, conjuguée au recul de l'âge d'entrée sur le marché du travail et l'augmentation du nombre de carrières incomplètes, pousserait de plus en plus de futurs retraités à travailler au-delà de 65 ans pour ne pas voir leur pension diminuer en raison de la décote.

Avec un peu moins de la moitié des plus de 60 ans écartée du marché du travail avant la retraite, repousser l'âge de départ, c'est augmenter le nombre de séniors en invalidité, en longue maladie, au chômage et les plonger encore un peu plus dans la précarité.

# Partir à 64 ans : est-ce la seule solution ?

C'est l'argument majeur du gouvernement, il n'y aurait pas d'autre solution que de travailler plus longtemps. Pourtant, si on y regarde de plus près, nous pouvons faire autrement. Voici quelques exemples :

- Respectons la Loi, mettons fin aux 28 % d'écart de salaire entre les femmes et les hommes. Cela rapporterait 9 milliards d'euros de cotisations supplémentaires.
- Augmentons les salaires, 5 % dans le public

## Les femmes sont-elles les grandes gagnantes de cette réforme des retraites ?

### La retraite : un miroir grossissant des inégalités au travail et dans la vie des femmes.

En 2020, selon les statistiques officielles, le niveau moyen de pension des femmes est de 1 154 € contre 1 931 € pour les hommes. Soit un écart de 40 %.

Les 28 % d'inégalité salariale constatés sont amplifiés par le fait que les femmes n'occupent pas les mêmes métiers, subissent plus les contraintes familiales (1 femme sur 2 réduit son activité professionnelle pour s'occuper des enfants).

### Les effets du recul de l'âge de départ en retraite pénaliseront plus les Femmes les moins qualifiées, les carrières courtes et heurtées qui concernent principalement les femmes !

40 % des femmes partent actuellement avec une carrière incomplète. Les femmes partent en moyenne plus tard que les hommes. 19 % des femmes partent à 67 ans contre 10 % des hommes. 37 % des femmes ne sont plus dans l'emploi au moment de la retraite contre 28 % des hommes. Ces situations ne vont pas s'arranger avec la future réforme.

### L'amélioration du minimum de pension : une mesure nécessaire mais insuffisante.

37 % des femmes touchent moins de 1 000 € par mois, ce n'est le cas que pour 15 % des hommes. Alors la proposition de retraite minimale à 1 200 € est un plus. Rappelons tout de même qu'un niveau de pension à 85 % du SMIC est inscrit dans la Loi depuis 2003 et n'a jamais été appliqué.

Aucune des mesures contenues dans cette réforme ne permettra d'améliorer la situation des femmes à la retraite.

## La retraite si on en parlait !

La CGT organise une réunion publique sur le thème « la retraite, si on en parlait ».

Vendredi 03 mars à Pont à Mousson  
20h00 Amphithéâtre de la Maison des Sociétés.  
L'entrée est libre ouverte à tous, syndiqués ou non syndiqués.

et le privé permettrait de rapporter près de 11 milliards de cotisations.

- 0,8 points d'augmentation des cotisations retraites permettrait de trouver les 12 milliards manquants en 2027. Cela représente simplement 8,25 € pour les salariés et 8,25 € pour les patrons.
- Mettons aussi à contribution les revenus du Capital. En appliquant le même taux qu'aux revenus du travail, avec 80 milliards de dividendes versés en 2022, cela rapporterait près de 24 milliards de cotisations.

## La réforme des retraites portée par la CGT !

La CGT porte une réforme des retraites aux antipodes de celle du gouvernement. Voici les principales mesures proposées par la CGT :

- Départ à la retraite à 60 ans pour tous et à 55 ans pour les métiers pénibles.
- Revenir au calcul de la pension sur les 10 meilleures années dans le privé.
- Prise en compte des années d'études pour le calcul des annuités.
- Un taux de remplacement, c'est à dire un niveau de pension de 75 %, avec une pension minimum au niveau du SMIC CGT à savoir 2 000 €.

## Et comment vous payez ?

### 1. L'augmentation des salaires :

L'augmentation des salaires est indispensable en soi, pour répondre aux besoins et préserver le pouvoir d'achat face une inflation galopante. À titre d'exemple, 5 % d'augmentation dans le privé et dans le public rapporterait près de 11 milliards de cotisations supplémentaires dans les caisses de retraite. Cependant, la seule augmentation des salaires ne suffira pas à moyen terme pour assurer la pérennité du système.

### 2. Le développement de l'emploi :

Nous pourrions d'abord recruter dans la Fonction Publique car les besoins sont immenses. 100 000 emplois à l'hôpital ne seraient pas du luxe et représentent 1,5 milliard de cotisations. 100 000 emplois dans la Fonction Publique Territoriale, histoire de ne plus attendre 3 mois pour avoir une carte d'identité ou pour avoir assez de places en crèche ou dans les centres de loisirs, c'est 1,2 milliard de cotisations supplémentaires.

Le passage aux 32 heures pour tout le monde créerait 1,7 million d'emplois soit 13,6 milliards de cotisations.

### 3. En finir avec les exonérations de cotisations sociales !

Pour 2023, ces exonérations représentent la coquette

## LE CHIFFRE QUI PIQUE !

# 8,25 €

C'est le montant de cotisation supplémentaire à payer chaque mois pour nous éviter de travailler jusqu'à 64 ans. 8,25 € pour la part salariale, 8,25 € pour la part patronale et l'affaire est réglée !

Par rapport à la situation actuelle, ces propositions impliquent un coût supplémentaire d'environ 100 milliards.

Ces propositions sont finançables à condition que les recettes du système de retraites augmentent. Pour cela, nous proposons d'augmenter la part qui revient au travail dans la richesse créée.

Depuis 1982, la part qui revient au travail à baisser de 8,7 points, ce qui représente 112 milliards d'euros.

Le constat est clair, financer un système de retraite de qualité, juste et solidaire est un véritable choix de société et une simple question de répartition des richesses !

somme de 85 milliards dont 18,4 pour la partie retraite. Ces sommes colossales sont quasi toutes compensées par l'État, excepté 2,5 milliards sur la partie retraites justement.

Ce n'est pas à nous, au travers de nos impôts, de payer des cadeaux aux entreprises, sans contrepartie, ni même une réelle efficacité économique.

### 4. Mettre à contribution les revenus du capital !

Pour faire simple, nous voulons appliquer le même taux de cotisation que sur les revenus du travail. En 2021, avec près de 50 milliards de dividendes versés aux actionnaires, une cotisation à 28 % aurait rapporté 14 milliards d'euros. En 2022, avec 80 milliards de dividendes, cela aurait rapporté 22,4 milliards.

### 5. Élargir l'assiette des revenus soumis à cotisations :

Il s'agit d'appliquer le même taux de cotisation à l'intéressement, la participation, l'épargne salariale y compris l'épargne retraite, cela rapporterait près de 3 milliards d'euros.

Il s'agit également de dé plafonner les cotisations au-dessus de 27 500 €/mois, ce qui rapporterait 1 milliard d'euros supplémentaires.



## Le saviez-vous ?

### 59 ans

C'est l'espérance de vie en bonne santé d'un ouvrier.

### 7 ans

C'est la différence d'espérance de vie entre un salarié posté et un salarié de journée.

## LA RETRAITE À 64 ANS : C'EST NON !